



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 40252

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de la famille et de l'enfance sur la situation des femmes ayant choisi d'élever leurs enfants et de rester au foyer. Les femmes qui ont élevé leurs enfants au foyer, plutôt que d'exercer une profession à l'extérieur, n'ont pas de droits à la retraite. Certaines d'entre elles sont dans des situations très précaires, n'ayant droit, lors de leur veuvage, qu'à la demi-retraite de leur mari. Il lui demande si elle envisage de prendre des mesures afin que les femmes au foyer aient droit à une pension de retraite.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40252

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3944

Question retirée le : 27 juin 2006 (Retrait pour cause de question identique)